



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2019**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2019.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Jean-Yves BOUCHUT, Pascale PIECHON, Jean-Paul THORAL, Christèle CROZIER, François ISOREZ, Michel JOYAUX, Andrée ZUPPETTI, Eric CARRA, Valérie SALIGNAT, Audrey STANIS

Secrétaire : Christèle CROZIER

Absent : Franck GREGOIRE

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la séance du 04 mars 2019
- Approbation du compte administratif 2018 – budget communal
- Approbation du compte de gestion 2018 – budget communal
- Attribution des subventions aux associations
- Affectation du résultat de fonctionnement 2018 au budget primitif 2019 – budget communal
- Approbation du budget primitif 2019 et fixation des taux de taxes – budget communal
- Approbation du compte administratif 2018 – budget assainissement collectif
- Approbation du compte de gestion 2018 – budget assainissement non collectif
- Approbation du budget primitif 2019 – budget assainissement collectif
- Approbation du compte administratif 2018 – budget assainissement non collectif
- Approbation du compte de gestion 2018 – budget assainissement non collectif
- Approbation du budget primitif 2019 – budget assainissement non collectif
- Avenant au contrat de télétransmission des actes
- Transfert de la compétence assainissement
- Nomination des membres du Groupe de Pilotage petite enfance de la COPAMO
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 04 MARS 2019

François ISOREZ demande des précisions sur le renouvellement des postes informatiques. Monsieur le Maire précise que les mises à jour de windows 7 vont être arrêtées. Cela pose des problèmes de sécurité et de protection en particulier pour les ordinateurs reliés au réseau.

Le compte rendu du conseil municipal du 04 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.



BUDGET COMMUNAL

1. Approbation du compte administratif de l'exercice 2018

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de la séance, Monsieur François ISOREZ prend la présidence de l'assemblée et invite le Conseil à délibérer.

Le conseil municipal procède à l'examen du Compte Administratif établi pour l'année 2018 comme suit :

Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	827 537,00 €	645 802,31 €
Recettes	827 537,00 €	829 113,69 €

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 085 331,72 €	706 945,07 €
Recettes	1 085 331,72 €	394 523,05 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018 et en arrête les résultats comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées 645 802,31 €

Recettes réalisées 829 113,69 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 : 183 311,38 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées 706 945,07 €

Recettes réalisées 394 523,05 €

Déficit d'investissement de l'exercice 2018 : 312 422,02 €

2. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Communal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget communal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare à l'unanimité de ses membres présents ou représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Madame le Receveur pour le Budget Communal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



3. Attribution des subventions aux associations locales et divers organismes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les diverses demandes de subventions adressées au titre de l'année 2019.

Il invite l'assemblée à les examiner.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

Club de l'accueil	600 €
Le p'tit Alanqué	2 300 €
Amicale de pétanque	300 €
Sentier botanique	300 €
Au-delà des mots	1 000 €
Amis de la maison paroissiale	300 €
Football Club	500 €
SPA (0,40 € par habitant)	593,60 €
Histoires de femmes	50 €
Lycée des Horizons	100 €
TOTAL	6043,60 €

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019 au compte 6574.

4. Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 au budget communal 2019

Le conseil municipal ;

Considérant les besoins de financement de la section d'investissement ;

Constatant que le Compte Administratif de l'exercice 2018 fait apparaître un **excédent de fonctionnement de clôture de 183 311,38 €**

DECIDE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Résultat de clôture de l'exercice 2018	183 311,38 €
Affectation en réserves à la section d'investissement au compte 1068	183 311,38 €

5. Approbation du budget primitif 2019 et vote des taux de taxes directes

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen du projet de Budget Primitif 2019 élaboré par la Commission des Finances.

Il présente d'abord pour la section de fonctionnement, chapitre par chapitre, les dépenses et recettes en commentant les différences par rapport aux dépenses et recettes de l'exercice précédent.

Il explique ensuite les différentes opérations et programmes de la section d'investissement avec les financements spécifiques qui s'y rattachent pour certains.



Le budget se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	011	Charges à caractère général	266 815,00 €
	012	Charges de personnel	321 650,00 €
	014	Atténuations de charges	53 850,00 €
	022	Dépenses imprévues	12 000,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	61 257,22 €
	65	Autres charges de gestion courante	94 593,60 €
	66	Charges financières	22 400,00 €
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 800,00 €
TOTAL DES DEPENSES			834 365,82 €

RECETTES	013	Atténuation des charges	7 850,00 €
	70	Produits des services	68 760,00 €
	73	Impôts et taxes	466 244,00 €
	74	Dotations et participations	244 111,82 €
	75	Autres produits de gestion courante	46 500,00 €
	77	Produits exceptionnels	900,00 €
	TOTAL DES RECETTES		

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	001	Solde d'exécution négatif reporté	251 302,47 €
		Restes à réaliser	331 100,00 €
	16	Remboursement d'emprunts et cautions	80 375,00 €
		Dépenses d'équipement	544 379,33 €
	041	Opérations patrimoniales	10 142,08 €
	TOTAL DES DEPENSES		

RECETTES	10	Dotations	88 141,00 €
	1068	Réserve	183 311,38 €
	16	Emprunts et dettes	622 393,20 €
	165	Cautionnements reçus	2 425,00 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	61 257,22 €
	13	Subventions	247 829,00 €
	041	Opérations patrimoniales	10 142,08 €
	040	Opérations d'ordre entre sections	1 800,00 €
	TOTAL DES RECETTES		

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et à l'issue du débat de faire connaître ses décisions sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après avoir examiné le budget présenté et délibéré



VOTE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement pour le Budget Primitif de l'exercice 2019 et en arrête les montants comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	834 365,82 €
Recettes	834 365,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 217 298,88 €
Recettes	1 217 298,88 €

DECIDE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés de ne pas augmenter les taux des produits des impositions aux contributions directes locales pour l'année 2019 et vote les taux pour l'année 2019 :

	Taux
Taxe d'habitation	19,06 %
Taxe foncière bâtie	28,27 %
Taxe foncière non bâtie	80,38 %

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Approbation du compte administratif de l'exercice 2018

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de la séance, Monsieur François ISOREZ prend la présidence de l'assemblée et invite le Conseil à délibérer.

Le conseil municipal procède à l'examen du Compte Administratif établi pour l'année 2018 comme suit :

Section d'exploitation :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	36 892,60 €	36 892,59 €
Recettes	36 892,60 €	30 042,16 €

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	93 559,41 €	22 841,84 €
Recettes	93 559,41 €	36 387,10 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE le compte administratif du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2018 et en arrête les résultats comme suit :



Section d'exploitation

Dépenses réalisées	36 892,59 €
Recettes réalisées	30 042,16 €
Déficit d'exploitation de l'exercice 2018 :	6 850,43 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées	22 841,84 €
Recettes réalisées	36 387,10 €
Excédent d'investissement de l'exercice 2018 :	13 545,26 €

2. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Assainissement Collectif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget Assainissement Collectif de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité de ses membres présents ou représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Madame le Receveur pour le Budget Assainissement Collectif visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Approbation du budget primitif de l'exercice 2019

de Budget Primitif 2019 élaboré par la Commission des Finances.

Il présente d'abord pour la section d'exploitation, chapitre par chapitre, les dépenses et recettes en commentant les différences par rapport aux dépenses et recettes de l'exercice précédent.

Il explique ensuite les différentes opérations et programmes de la section d'investissement avec les financements spécifiques qui s'y rattachent pour certains.

Le budget se présente ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES	023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
	6611	Intérêts des emprunts	2 863,41 €
	6226	Honoraires	900,00 €
	6811	Dotations aux amortissements	31 656,05 €
	002	Résultat reporté	6 850,43 €
	TOTAL DES DEPENSES		



RECETTES	704	Raccordement au réseau	2 000,00 €
	70611	Redevances d'assainissement collectif	24 680,89 €
	741	Prime d'épuration	4 000,00 €
	777	Amortissement subvention station	11 589,00 €
	TOTAL DES RECETTES		

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1641	Remboursement d'emprunts	11 502,27 €
	1391	Amortissement subvention station	0,00 €
	2315	Travaux sur réseau d'assainissement	79 282,34 €
	040	Opérations d'ordres entre sections	11 589,00 €
	TOTAL DES DEPENSES		

RECETTES	001	Report d'excédent d'investissement	70 717,56 €
	021	Virement de la section d'exploitation	0,00 €
	1068	Réserves	0,00 €
	2813	Amortissements	16 738,00 €
	28158	Amortissements	14 918,05 €
	TOTAL DES RECETTES		

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et à l'issue du débat de faire connaître ses décisions sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après avoir examiné le budget présenté et délibéré

VOTE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, chapitre par chapitre pour la section d'exploitation et opération par opération pour la section d'investissement pour le Budget Primitif de l'exercice 2019 et en arrête les montants comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses	42 269,89 €
Recettes	42 269,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	102 373,61 €
Recettes	102 373,61 €



BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Approbation du compte administratif de l'exercice 2018

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de la séance, Monsieur François ISOREZ prend la présidence de l'assemblée et invite le Conseil à délibérer.

Le conseil municipal procède à l'examen du Compte Administratif établi pour l'année 2018 comme suit :

Section d'exploitation :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	11 791,91 €	3 253,80 €
Recettes	11 791,91 €	3 253,80 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE le compte administratif du budget assainissement non collectif pour l'exercice 2018 et en arrête les résultats comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses réalisées	3 253,80 €
Recettes réalisées	3 253,80 €
Excédent d'exploitation de l'exercice 2018 :	0,00 €

2. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Assainissement Non Collectif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget Assainissement Non Collectif de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité de ses membres présents ou représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Madame le Receveur pour le Budget Assainissement Non Collectif visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



3. Approbation du budget primitif de l'exercice 2019

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen du projet de Budget Primitif 2019 élaboré par la Commission des Finances.

Il présente d'abord pour la section d'exploitation, chapitre par chapitre, les dépenses et recettes en commentant les différences par rapport aux dépenses et recettes de l'exercice précédent.

Il explique ensuite les différentes opérations et programmes de la section d'investissement avec les financements spécifiques qui s'y rattachent pour certains.

Le budget se présente ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION		
611	Dépenses de contrôle	4 000,00 €
618	Divers	2 541,91 €
6226	Honoraires	2 250,00 €
TOTAL DES DEPENSES		8 791,91 €

002	Excédent antérieur reporté	4 791,91 €
7062	Redevances d'assainissement	4 000,00 €
TOTAL DES RECETTES		8 791,91 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et à l'issue du débat de faire connaître ses décisions sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui cet exposé et après avoir examiné le budget présenté et délibéré

VOTE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, chapitre par chapitre pour la section d'exploitation et opération par opération pour la section d'investissement pour le Budget Primitif de l'exercice 2019 et en arrête les montants comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses	8 791,91 €
Recettes	8 791,91 €

AVENANT AU CONTRAT DE TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur le Maire expose que la commune de Rontalon a conventionné avec les services de la Préfecture le 25/02/2008 pour la transmission par voie dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, contrats de travail, déclarations préalables de travaux...).

Monsieur le Maire expose que les marchés publics doivent désormais être dématérialisés.

Il expose le projet d'avenant à la convention de télétransmission des actes qui doit permettre d'envoyer à la Préfecture via une plateforme sécurisée les marchés publics et les concessions.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant.



LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

MISE EN ŒUVRE DU TRANSFERT DE COMPETENCES AUX COMMUNAUTES DE COMMUNES EN MATIERE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

La loi NOTRe rendait obligatoire le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020. L'article 1 de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 prévoit que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel et facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer à ce transfert.

Cette opposition requiert qu'avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. Dans ce cas, le transfert obligatoire des compétences en eau et assainissement serait reporté au 1^{er} janvier 2026.

La loi du 3 août 2018 offre la possibilité aux communes qui exercent ces compétences de s'opposer de façon temporaire au transfert obligatoire des compétences de l'eau et de l'assainissement à la communauté de communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

S'OPPOSE au transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes du Pays Mornantais.

DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DE PILOTAGE PETITE ENFANCE DE LA COPAMO

La Communauté de Communes du Pays Mornantais sollicite la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité de pilotage petite enfance.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

- Procède à l'élection du délégué titulaire :
Andrée ZUPPETTI se porte candidate. Andrée ZUPPETTI obtient au 1^{er} tour 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
Andrée ZUPPETTI est élue à l'unanimité déléguée titulaire
- Procède à l'élection du délégué suppléant :
Pascale PIECHON se porte candidate. Pascale PIECHON obtient au 1^{er} tour 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention.
Pascale PIECHON est élue à l'unanimité délégué suppléant.



COMPTE RENDU DES COMMISSIONS – QUESTIONS DIVERSES

Ecole

Pascale PIECHON expose qu'une réunion sur le climat scolaire se tiendra le 26 mars 2019.
Le conseil d'école aura lieu le 02 avril 2019.

Espaces verts et fleurissement

Valérie SALIGNAT et Michel JOYAUX participeront au forum job d'été de la COPAMO qui se tiendra le 17 avril 2019.
Des jeunes de l'école de Chessy les Mines proposent leurs services au mois de septembre. Valérie SALIGNAT et Michel JOYAUX les contacteront pour voir si leur projet peut être réalisé à Rontalon.
Michel JOYAUX expose que Rontalon accueillera une conférence « jardiner autrement », vraisemblablement le 15 mai 2019 à 20h30 à la Maison des Alanqués.
Valérie SALIGNAT et Michel JOYAUX se rendront à Anse pour recevoir le label 0 phyto que la commune a obtenu.
Michel JOYAUX a participé à une réunion relative à la lutte contre le moustique tigre et autres moustiques porteurs de maladies.

Règlement de collecte du SITOM

Le SITOM a adopté un nouveau règlement de collecte. Celui-ci peut être consulté en mairie.

Eclairage public

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de questionnaire portant sur l'extinction de l'éclairage public la nuit. Des modifications doivent y être apportées avant sa diffusion.

Café de la Place

Un candidat à la reprise est en attente de devis pour finaliser son dossier.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h52.